

SEANCE ordinaire du 15 novembre 2024 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 11 Convocation du 04/11/2024

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Benjamin LEDOUX et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE, excusée
M. Dominique RAVault = pouvoir à M. Patrick JURY
M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Gérard DURAND

Absent : //

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Maria DRABOWICZ

Délibération n° 039 2024**Entretien des chemins ruraux - attribution d'un fonds de concours**

- Vu la délibération en date du 20 mai 2021 de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines portant approbation du règlement d'attribution des fonds de concours relatif à l'entretien des chemins ruraux,
- Vu la délibération du 5 octobre 2023 portant modification du règlement d'attribution des fonds de concours relatif à l'entretien des chemins ruraux,
- Vu l'article L 5215-26 relatif au versement des fonds de concours entre une Communauté Urbaine et une de ses communes membres,
- Vu le dossier de demande de participation présenté par la commune de St Pierre-de-Varennnes en date du 07/05/2024,
- Vu l'avis favorable de la commission « entretien des chemins ruraux » en date du 04/09/2024,
- Vu la délibération du 02/10/2024 attribuant un fonds de concours de 10 065,00 euros à la commune de St Pierre-de-Varennnes au titre de l'entretien des chemins ruraux,

M. le Maire expose :

Par courrier en date du 07/05/2024, notre commune a déposé un dossier auprès de la CUCM afin de bénéficier du fonds de concours « entretien des chemins ruraux » pour les travaux de réfection du chemin des Champs Battets : décapage, remise en forme du support, fourniture et mise en œuvre du ballast, création de fossé.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		FINANCEMENT DE L'OPERATION	
Réfection du chemin des Champs Battets : décapage, remise en forme du support, fourniture et mise en œuvre du ballast, création de fossé	Subvention <i>(précisez l'émetteur de la subvention)</i>		0 €
	Autofinancement		10 065 €
	Fonds de concours «entretien des chemins ruraux»		10 065 €
Total	20 130 €	Total	20 130 €

Conformément au règlement du fonds de concours « entretien des chemins ruraux », la commune peut bénéficier du fonds de concours sous réserve que :

- le montant de l'enveloppe annuelle allouée à la commune ne soit pas atteint,
- le fonds de concours n'excède pas la part apportée par la commune, aides déduites,
- le montant des aides n'excède pas 80% du projet.

La commission « entretien des chemins ruraux » a émis un avis favorable à la demande de notre commune le 04/09/2024.

Par délibération en date du 02/10/2024, la CUCM a autorisé le versement d'un fonds de concours de 10 065 euros à notre commune.

Il convient à présent de délibérer en termes concordants afin de bénéficier du versement de ce fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- *d'approuver le versement de la somme de 10 065 € au titre du fonds de concours « entretien des chemins ruraux »*
- *d'autoriser M. Le Maire à faire toute démarche relative à ce dossier*

La recette d'un montant de 10 065 € sera créditée au compte 13251 du budget principal 2024.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND

